

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :

à l'égard,
notamment***26029870***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**19 FEV. 2026****Le Greffier**N° d'entreprise : **0451 109 188**

Nom

(en entier) : **DALIMMO CONSULT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Courtil Marchand 50 Boite 5 à 6280 Gerpinnes****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 février 2026

Le siège social, sis actuellement à 6280 Gerpinnes, Courtil Marchand 50/005 est transféré à 6280 Gerpinnes, Drève des Charmes 2.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées et sort ses effets à dater de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

Tous les actionnaires présents ont signé.

Monsieur François Liesse
Actionnaire et administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).